

REGLEMENT :  
DOCUMENT GRAPHIQUE  
PLAN 1 : Rosnes

PIECE DU PLU

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil  
communautaire en date du

3.2.2



REGLEMENT GRAPHIQUE\_Libellé de la zone

- Ua : Bourgs traditionnels
- ▨ Uai : Bourgs traditionnels soumis au risque inondation
- Ub : Extensions à dominante pavillonnaire
- ▨ Ubi : Extensions à dominante pavillonnaire soumises au risque inondation
- Ue : Zones dédiées aux équipements publics ou d'intérêt général
- Ux : Zones d'activités
- ▨ Uxi : Zones d'activités soumises au risque inondation
- AU : Secteurs à urbaniser à court ou moyen terme
- 2AUx : Secteurs à urbaniser à long terme
- ▨ 2AUxi : Secteurs à urbaniser à long terme soumis au risque inondation
- A : Zone agricole
- ▨ Ai : Zone agricole soumis au risque inondation
- Ax : Secteurs dédiés au stockage agricole
- N : Zone naturelle
- ▨ Ni : Zone naturelle soumise au risque inondation
- Nj : Jardins
- ▨ Nji : Jardins soumis au risque inondation
- NI : Zones naturelles de loisirs
- ▨ Nli : Zones naturelles de loisirs soumises au risque inondation

REGLEMENT GRAPHIQUE\_Prescriptions graphiques

Éléments ponctuels

- ★ Éléments du patrimoine naturel ou bâti à protéger

Éléments surfaciques

- ▨ Zones de risque
- ▨ Emplacement réservé
- ▨ Éléments du patrimoine naturel ou bâti à protéger
- ▨ Secteurs couverts par une Orientation d'Aménagement et de Programmation

Emplacements réservés

| N°  | LIBELLE  |
|-----|--|
| ER2 | Emplacement réservé n°2, création d'une voirie pour la zone AU sud est de Rosnes |

